

## LE MOT DU MAIRE



*Lablachéroises, Lablachérois,  
Chers amis,*

*Ce bulletin municipal est consacré uniquement aux finances communales : comptes administratifs, budgets prévisionnels général et eau/assainissement 2025 et budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).*

*Comme tous les ans depuis 2020, nous nous attachons à vous faire part en toute transparence de la gestion des finances que vous nous avez confiée. Vous découvrirez également les projets réalisés en 2024 et ceux que nous projetons en 2025.*

*Les investissements depuis 2020 sont en augmentation constante. Ils participent au maintien de l'économie locale mais aussi à l'ambition que mérite notre commune. L'année 2024 a été marquée par un effort plus conséquent encore, notamment le changement de la pelouse du stade de la Raze, la création d'une piste de Pumptrack, le changement des canalisations d'eau potable et assainissement quartier du BRUJAS, la restauration de la place de l'Auzon.*

*Malgré tout et comme vous le constaterez plus loin, ces réalisations ont été entreprises sans aucun recours à l'emprunt, sans endetter la commune, sans augmenter le taux des impôts fonciers en 2025. Le budget Eau et Assainissement est quant à lui excédentaire tant en fonctionnement qu'en investissement.*

*Cet équilibre est le fruit d'une gestion comptable et budgétaire sérieuse, maîtrisée et rigoureuse.*

*A propos de l'eau et l'assainissement, le transfert de cette compétence communale à la Communauté de Communes au 1er janvier 2026 n'est plus obligatoire. Ainsi, Lablachère conservera la maîtrise de l'eau potable et de l'assainissement en régie communale comme elle l'a toujours fait.*

*Le projet de la salle multigénérationnelle qui nous tient à cœur depuis plusieurs mandats nécessitera inévitablement le recours à l'emprunt. Mais le déficit public de la France aura des conséquences nocives sur nos intentions. L'Etat sollicitera excessivement les collectivités territoriales afin de réduire sa dette. Les subventions nécessaires au financement de cette construction seront vraisemblablement bien plus difficiles à obtenir.*

*Nous nous engagerons prudemment au fur et à mesure des garanties que nous obtiendrons.*

*Prudence est mère de sûreté.*

*Bonne lecture*

*Bien à vous*



### Inauguration du pumptrack

Jean-Pierre LAPORTE, Maire de la commune  
Christophe DEFFREIX, Président de la CdC  
Matthieu SALEL, Conseiller départemental  
Brigitte BAULAND, Député



### Inauguration du renouvellement de la pelouse synthétique du stade de la Raze

Jean-Pierre LAPORTE Maire de la commune, Mathieu DARNAUD Sénateur, Anne VENTALON Sénatrice, Fabrice BRUN Député, Olivier AMARANE Président du département, Matthieu SALEL Conseiller départemental, Jean-Marc DEYDIER Vice-président CdC, Jean-Baptiste BAGNOL et Stéphane REYNOUARD Présidents de l'Athlétic Foot Cévennes.

# POUR L'AMÉLIORATION DE NOTRE CADRE DE VIE

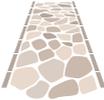
## INVESTISSEMENT D'EQUIPEMENTS ET TRAVAUX REALISES EN 2024 : 840 000€



**Pumptrack coût de l'opération : 125 637€**

**Subventions attendues de la Région, de l'Agence nationale du sport et de 11 communes Beaume Drobie : 80 000€**

Création d'une piste de vélos, cette réalisation est située sur le délaissé du département cédé à la commune, à côté de la maison de l'enfance et de la jeunesse.



**Calade de l'église Saint Julien : coût de l'opération 29 725€**

**Subventions reçues du PNR 14 972€**

La réalisation en pierre sèche s'est terminée en octobre 2024



**Bâtiments communaux : coût de l'opération 42 437 €**

**Subvention attendue du SDE07 : 20 050€**

Remplacement des menuiseries extérieures des salles polyvalentes dans le cadre des économies d'énergies et travaux d'électricité de remise aux normes



**Réseaux de voirie : 351 657€ subvention reçue du département 20 000€**

Réfection des chemins du Rieublanquet, de Bouchard, des Sablières



**Matériel : 8 955€**

Renouvellement des équipements de la salle d'animation rurale de bancs, tables, barrières de sécurité



**Reliure des registres : 3 230€**

Restauration registre naissance 1805 à 1812, registre mariage de 1806 à 1812 et registre de décès de 1843 à 1852



**Logements communaux : 20 972€ Subvention attendue 9 000€ du SDE07**

17 volets ont été remplacés sur les logements du 142 place de la République



**Ecole publique : 21 920€**

La cantine a été équipée d'une armoire réfrigérée et d'un four de remise à température. Installation d'une clôture et création du cheminement



**Espace Julienne Marcy : 3 480€**

Installation d'un jeu dans l'espace dédié aux petits



**Stade de la Raze coût total de l'opération 708 000€**

**Subventions attendues de l'Etat, de la Région, du département et de dix communes Beaume Drobie : 403 945€**

Renouvellement de la pelouse synthétique, les travaux débutés en 2024 se sont terminés en mars 2025.



**Eglise Saint Julien : 4 177€**

Remise en état de fonctionnement des quatre horloges du clocher



**Parking « Place de l'Auzon »**

La parcelle a été aménagée de 21 places y compris 1 place PMR et abris à vélos.

La dernière phase s'est terminée à l'automne avec la végétalisation.



**Eclairage public**

Remplacement des luminaires actuels par des LED.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 156 000€ pour 155 luminaires.

Financé à 50% par le SDE07 et le reste à charge de 78 050€ par la commune sur 5 ans.

## TRIBUNE RÉSERVÉE À L'OPPOSITION

Aucun article n'a été proposé.

# LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET LE COMPTE DE GESTION ONT ÉTÉ APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Contexte :

L'année 2024 a vu se poursuivre la séquence difficile que connaissent les collectivités et plus largement les différents acteurs de la vie économique et des ménages : crise sanitaire, guerre, inflation.

L'inflation pour l'année 2024 est revenue à 2% après des taux de 4.90% en 2023 et 5,2% en 2022

| Dépenses de fonctionnement de la commune |                | Recettes de fonctionnement de la commune |                |
|--|----------------|--|----------------|
| Charges à caractère général              | 422 604.78 €   | Produit des services                     | 245 075.75 €   |
| Charges de personnel                     | 625 821.80 €   | Impôts et taxes                          | 169 031.31 €   |
| Autres charges de gestion courante       | 176 902.58 €   | Imposition directes                      | 627 093.80 €   |
| Charges financières                      | 38 354.97 €    | Dotations et participations              | 565 484.13 €   |
| Charges Spécifiques                      | 5 059.80 €     | Autres produits de gestion courante      | 134 471.70 €   |
| Dotations amortissements                 | 348.43 €       | Produits spécifiques                     | 2 000.00 €     |
| Dépense d'Ordre                          | 6 866.00 €     | Atténuation de charges                   | 11 349.69 €    |
|  |                | Excédent de fonctionnement reporté       | 194 318.10 €   |
| Total                                    | 1 275 958.36 € | Total                                    | 1 948 824.48 € |
| Excédent                                 | 672 866.12 €   |  |                |

La baisse des dépenses de fonctionnement s'élève sur 2024 à 6.34%

L'excédent de fonctionnement permettra de participer au financement des investissements à venir

La diminution des charges du personnel en 2024 est due à la position d'un agent en congés de paternité et un agent embauché au 1 mars 2024 en remplacement d'un autre parti au 1 janvier 2024.

| Dépenses de l'investissement de la commune |                | Recettes de l'investissement de la commune |              |
|--|----------------|--|--------------|
| Déficit reporté                            | 394 449.43 €   | Dotations, fonds divers, FCTVA, TAM        | 564 570.68 € |
| Rembt. du capital des emprunts             | 73 200.64 €    | Subventions d'investissement               | 37 030.50 €  |
| Rembt. autres groupements                  | 15 610.00 €    | Emprunts et dettes assimilés               | 413.69 €     |
| Opérations d'équipement                    | 762 140.88 €   | Recettes d'ordre, amort.                   | 6 866.00 €   |
| Op. D'ordre                                | 78 050.00 €    | Recettes d'ordre                           | 78 050.00 €  |
| Total                                      | 1 323 450.95 € | Total                                      | 686 930.87 € |
|  |                | Déficit                                    | 636 520.08 € |

Il est à noter que le déficit de l'investissement est dû à un décalage entre la réalisation d'un projet et l'encaissement des subventions. En effet elles sont perçues en grande majorité une fois les factures acquittées

Les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent être équilibrées en dépenses et recettes

## PERSONNEL COMMUNAL

6 agents aux services techniques, dont 2 agents au service de l'eau

4 agents au service administratif

5 agents au service de l'école

1 agent ASVP et placier du marché

La durée de travail du personnel communal est répartie entre 20 et 35h /hebdomadaire

La population en évolution, les effectifs de la commune restent constants sans pour autant déprécier la qualité du service que nous vous devons.

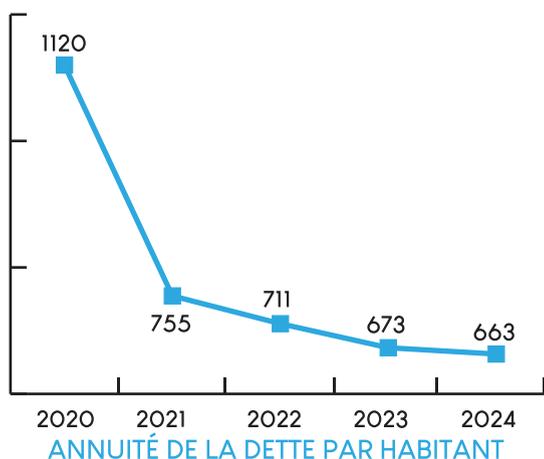
# LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

**LA FISCALITE 2025** : L'évolution des impôts et taxes s'explique par la revalorisation des bases d'imposition (Etat). Les élus ont choisi de ne pas faire évoluer ses taux, pour ne pas pénaliser les Lablachérois dans un contexte général difficile pour les budgets des ménages

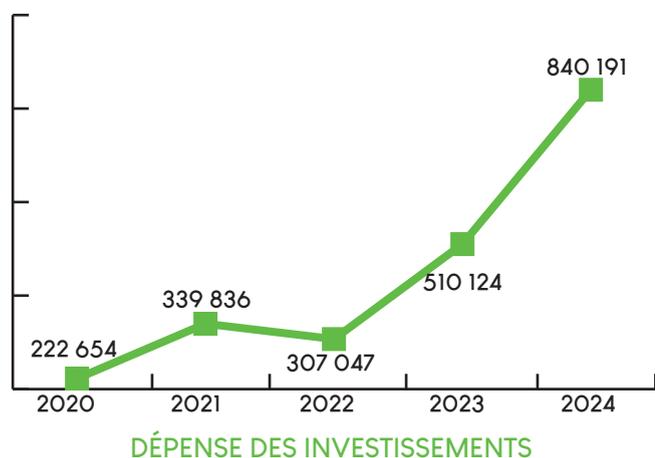
| Taux de la Commune                   | 2023  | 2024  | 2025  |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|
| Taxe foncière bâti                   | 29,38 | 30,26 | 30,26 |
| Taxe foncière non bâti               | 72,73 | 74,91 | 74,91 |
| Taxe habitation résidence secondaire | 8,18  | 8,43  | 8,43  |

| Capacité en années du désendettement de la commune |      |      |      |      |
|--|------|------|------|------|
| 2020   | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| 8,17   | 6,46 | 4,56 | 4,42 | 3,11 |

En 2020 la dette de la commune s'élevait à 2 438 949€, elle est au 31 décembre 2024 de 1 505 966€

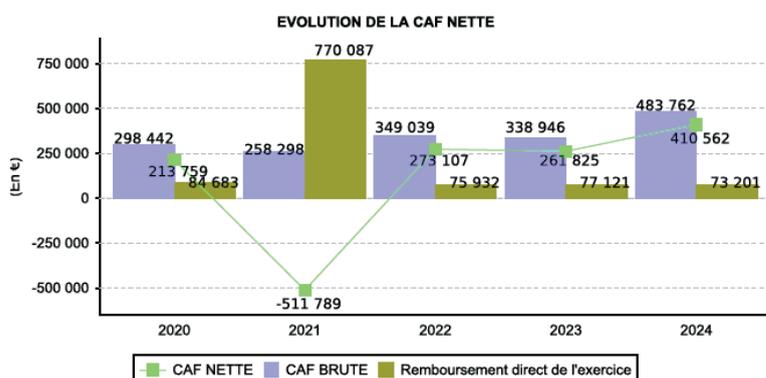


L'annuité de la dette représente la somme des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital de la commune.



Malgré des investissements en constantes augmentation, la courbe de l'annuité de la dette diminue quand à elle d'année en année.

## LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de notre collectivité à dégager au niveau du fonctionnement des ressources propres pour financer des investissements d'équipement, une fois les dettes remboursées.

## BUDGET 2024

LE BUDGET de l'année 2024 a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 08 avril 2025

Il permet d'anticiper et d'offrir une vision globale des dépenses et des recettes de la commune pour l'année à venir. Il traduit également la politique financière de la collectivité tout en déterminant les principaux investissements et actions conduites.

Le budget 2025 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à de 1 794 153€  
et en dépenses et recettes d'investissement à 3 362 943.64€

## PROJETS D'INVESTISSEMENTS PRÉVUS SUR L'ANNEE 2025

**Voiries communales et abords** : réfection des chemins de Chalencon, de Brujas, de Sebet-haut, de Boissin, des Rabières, de l'Estrade

**Matériel** : acquisition d'un vélo à assistance électrique destiné entre autres aux déplacements de l'agent ASVP

**Logements communaux** : réfection partielle de la toiture rue de la République

**Ecole** : vestiaires destinés aux agents communaux de l'école, la cantine sera équipée d'une nouvelle zone de laverie verres et vaisselle et travaux d'électricité de mise en conformité. Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école (ce projet est à l'étude)

**Cimetière** : travaux de reprise des concessions non renouvelées et extension du columbarium par la création de cavurnes sur la parcelle au bas du cimetière

**Stade de la Raze** : continuité et fin des travaux de renouvellement de la pelouse synthétique

**La voie douce** : Lablachère/ Joyeuse, projet intercommunal et communal

**Eglise Saint Julien** : étude du sol

**Salle multigénérationnelle** : ce programme de grande envergure, sera réalisé sur deux années.

Ce projet a été néanmoins prévu en totalité sur le budget 2025. Les demandes de subventions seront déposées auprès de l'état, de la Région et du département

**Espace Julienne Marcy** : réfection du mur de soutènement

Parking Place de l'AUZON



## Subventions aux associations



|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| ADMR : 1 000 €                      | Les amis de la Musique : 300 € |
| Amicale Boules Lyonnaise : 300 €    | Natation Sud Ardèche : 350 €   |
| Archers Charlemagne : 200 €         | La Péquelette : 500 €          |
| Ateliers créatifs : 300 €           | Schola Cantharel : 700 €       |
| ACCA la chasse : 250 €              | Sou des Ecoles : 6000 €        |
| Comité d'animation : 2 500 €        | Sportive du Collège : 300 €    |
| Athlétic Foot Céven : 2 000 €       | Les Vieux Boulons : 200 €      |
| Association Païolive : 600 €        | Prévention Routière : 220 €    |
| Pendelhon : 300 €                   | FNACA : 150 €                  |
| Rugby de Joyeuse : 600 €            | Educ'Ardèche : 350 €           |
| Club de l'Amitié : 300 €            | Association du Péage : 300 €   |
| TT Beaume Drobie : 200 €            | La Boule Coinchée : 200 €      |
| Karaté Shindokai Ardéchois : 200 €  | L'Art d'en Faire : 300 €       |
| Ecole des musiques vivantes : 200 € | Chien Fou / Pitt'O Cha : 300 € |

# LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés à l'unanimité par le conseil municipal lors de la séance du 25 mars 2025

| Dépenses de fonctionnement eau et assainissement |                     | Recettes de fonctionnement eau et assainissement |                       |
|--|---------------------|--|-----------------------|
| Charges à caractère général                      | 325 937.54 €        | Ventes de produits                               | 603 744.44 €          |
| Autres charges de gestion courante               | 7 624.44 €          | Subventions d'exploitation                       | 3 764.96 €            |
| Charges financières                              | 21 583.01 €         | Autres produits de gestion courante              | 6 225.03 €            |
| Charges exceptionnelles                          | 873.02 €            | Dotations amort des subventions                  | 60 527.30 €           |
| Dotations aux amortissements                     | 241 860.00 €        | Excédent de fonct. reporté                       | 513 933.09 €          |
| <b>Total</b>                                     | <b>597 878.01 €</b> | <b>Total</b>                                     | <b>1 188 194.82 €</b> |
| <b>Excédent</b>                                  | <b>590 316.81 €</b> |  |                       |

| Dépenses d'investissement eau et assainissement |                     | Recettes d'investissement eau et assainissement |                       |
|---|---------------------|---|-----------------------|
| Rembt du capital des emprunts                   | 62 858.19 €         | Excédent d'investissement reporté               | 304 497.71 €          |
| Opération eau et assainissement                 | 793 388.67 €        | Dotations, fonds divers                         | 305 191.99 €          |
| Dotations aux amortissements                    | 60 527.30 €         | Subventions d'investissement                    | 496 355.41 €          |
| <b>Total</b>                                    | <b>401 561.02 €</b> | Dotations aux amortissements                    | 241 860.00 €          |
| <b>Excédent</b>                                 | <b>304 497.71 €</b> | <b>Total</b>                                    | <b>1 347 905.11 €</b> |

| Dette en capital | Intérêts | Capital  | Annuité 2025 | Capital restant dû |
|------------------|----------|----------|--------------|--------------------|
| 798 145 €        | 20 329 € | 63 404 € | 83 733 €     | 734 741 €          |

## TRAVAUX REALISES EN 2024

Les travaux débutés sur l'année 2023 concernant le renouvellement des canalisations au chemin de Brujas et la création d'un réseau d'assainissement au chemin de Jacone sont terminés.

Le coût financier sur l'exercice 2023/2024 s'est élevé à 635 096€ ht

Cette opération a été subventionnée par l'Etat, l'Agence de l'Eau et le Département à hauteur de : 75%

Les compteurs de sectorisation, permettant de mieux contrôler les fuites d'eau sont installés au bas du réseau.

Le coût financier s'est élevé à 35 248€ ht

L'opération a été subventionnée par l'Agence de l'eau à hauteur de 50%

Remplacement des conduites d'eau au quartier de Gourgueyrol, coût 10 895€ ht

Remplacement des conduites d'eau au quartier du Mas Durand, coût 13 168€ ht

Acquisition d'un moteur immergé pour forage

Remplacement des conduites de refoulement au poste de relevage de la cave coût 9 952€ ht

Et bien d'autres travaux d'entretien au quotidien des réseaux sont comptabilisés sur la section des dépenses de fonctionnement.

### TARIFS de l'Eau et Assainissement 2025

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Tarif de l'eau : 1.95 € le m3         | Redevance Agence de l'Eau                          |
| Abonnement annuel : 85 €              | Prélèvement sur ressource eau : 0.09 € par m3      |
| Tarif de l'assainissement : 1 € le m3 | Consommation eau potable : 0.43 € par m3           |
| Abonnement annuel : 70 €              | Performance réseau eau potable : 0.01 € par m3     |
|                                       | Performance système assainissement : 0.01 € par m3 |

# BUDGET 2025 DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Chaque année le service de l'eau investit dans ses réseaux pour maintenir la qualité de l'eau.

## C'est une préoccupation majeure des élus

Celle-ci est régulièrement contrôlée par les services de l'Agence Régionale de Santé.  
Les résultats sont consultables sur le site officiel de la commune [www.lablachere.fr](http://www.lablachere.fr) ou bien en mairie.

**Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 278 766.81€  
et en dépenses et recettes d'investissement à 1 722 590.36€**

## PROJETS D'INVESTISSEMENT

Protection du périmètre de la source de Turel, à la demande des services de la police de l'eau, il est prévu l'achat de terrain supplémentaire et la réalisation des travaux de sécurisation du périmètre.

Le réseau comporte 3 réservoirs en cascade : des travaux d'étanchéité des réservoirs sont prévus sur deux années

- Le réservoir de Cédats qui alimente le hameau de Bieuzet et un camping
- Le réservoir de Bieuzet qui alimente le réseau de Salymes
- Le réservoir de Soulier qui alimente le village et la plaine, dont la piscine intercommunale

Acquisition d'une pompe de relevage pour le poste de la cave

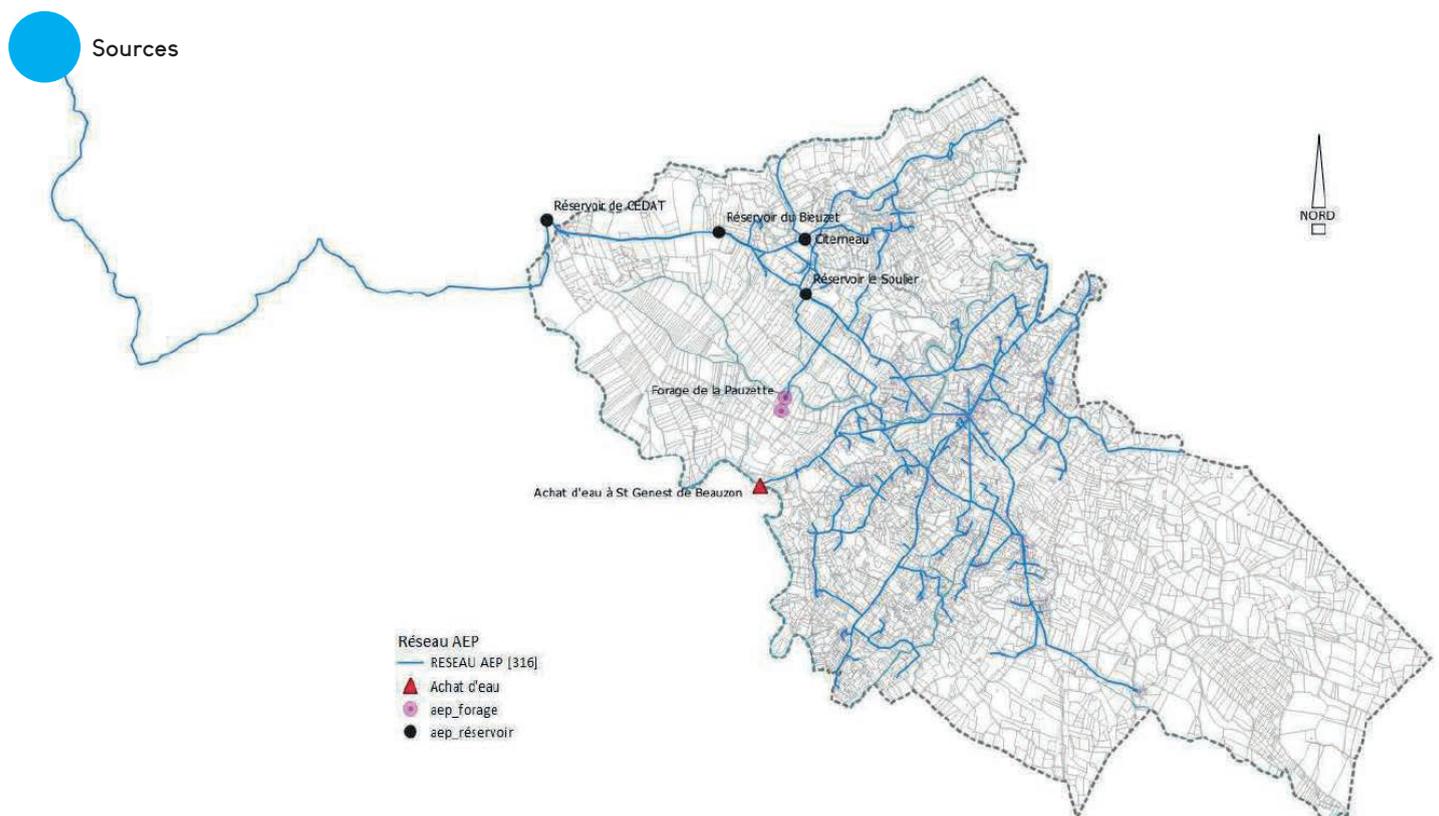
Acquisition d'un camion benne

Acquisition d'un nouveau logiciel de facturation

### Ci-dessous la toile du réseau de distribution de l'eau de Lablachère

On peut comprendre le travail au quotidien de l'entretien du réseau d'eau, malgré les travaux investis des ruptures de canalisation se produisent du fait de leur vétusté.

Les sources sont situées à Saint Jean de Pourcharesses, elles ont été achetées par la commune de Lablachère en 1936



**Le centre d'action communal d'action sociale**, ou CCAS est un établissement public communal qui travaille en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées. Son rôle est d'aider les personnes en situation de précarité et ou en difficulté sociale. Pour cela, il propose un ensemble de services, d'animation et de solidarité, oriente et conseille les habitants et nos jeunes domiciliés sur le territoire communal.

Le CCAS est composé d'un président, qui est le maire de la commune et d'un conseil d'administration formé de membres nommés par le président du CCAS. Les membres du centre sont des conseillers municipaux et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale. Le conseil d'administration du CCAS décide des orientations et des choix de la politique locale. Il est financé en grande partie par la commune.

Le compte de gestion tenu par le comptable public (DGFIP) et le compte administratif ont été votés dans leur ensemble à l'unanimité par le conseil d'administration lors de sa séance du 15 avril 2025

| <b>COMPTE ADMINISTRATIF 2024</b>   |             |                                     |             |
|--|-------------|-------------------------------------|-------------|
| <b>Dépenses de fonctionnement</b>  |             | <b>Recettes de fonctionnement</b>   |             |
| <b>Charges à caractère général</b><br><i>Repas des sages</i><br><i>Colis de Noël</i>   | 6 625.02 €  | Dotations, subventions              | 11 000.00 € |
|  |             | Autres produits de gestion courante | 2 882.00 €  |
| <b>Charges de personnel</b><br><i>Cotisations URSSAF</i>   | 76.00 €     | Excédent de fonctionnement reporté  | 12 674.97 € |
| <b>Autres charges de gestion courante</b><br><i>Aide aux familles restauration scolaire</i><br><i>Contribution obligatoire</i><br><i>Association vestiaire entr'aide</i> | 15 778.43 € |                                     |             |
| Total  | 22 479.45 € | Total                               | 30 056.97 € |
| <b>Excédent</b>  | 7 577.52 €  |                                     |             |

**Les réalisations du CCAS de l'année 2024** : 130 participants au repas des Sages, 170 colis de Noël ont été distribués ainsi que 19 colis distribués aux personnes Lablachéroises résidants à l'EHPAD de Lablachère, Joyeuse et les Vans.

**Le BUDGET 2024 a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du 15 avril 2025**

**Ce budget n'a qu'une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et recettes à 27 174.97€**

**Décisions débattues lors du conseil d'administration 2025 :**

-L'aide à l'achat d'un ordinateur n'a pas été reconduite

-Il a été évoqué la cantine à 1€, la décision d'adhérer ou non appartient au conseil municipal qui se prononcera en mai 2025

**Actions reconduites :**

-Repas des Sages destiné aux habitants de Lablachère de 65 ans et plus

-Colis de Noël destinés aux habitants de Lablachère de 80 ans et plus

-Aide aux familles pour la restauration scolaire

-Participation à l'association Beaume-Drobie, la participation est maintenue à 1 500€

-Aide exceptionnelle à des administrés au règlement de factures (bon alimentaire, gaz, divers)



Repas des Sages du 25 Septembre 2024